AFFAIRE N° 18
CM 05.06.26 jury assises 2027

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202606110956-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Juin 2026 à 18h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HODGKISS
Absents représentés : Mme THOREUX, Mme LAURIOT DIT PREVOST, Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER respectivement représentés par M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme PITEL, M. VELLY, Mme LABBE, M. LEMOINE, M. HODGKISS, Mme JEGU
Secrétaire de Séance : M. LEMOINE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 15
Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

Convocation adressée le 29 mai 2026

AFFAIRE N°18 – TIRAGE AU SORT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU JURES D'ASSISES POUR 2027

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Vu l'article Article 261 du code de procédure pénale modifié par la Loi 67-557 1967-07-12 art. 19 JORF 13 juillet 1967, la Loi 78-788 1978-07-28 art. 16 JORF 29 juillet 1978, et le Loi n°81-82 du 2 février 1981 - art. 3 JORF 3 février 1981

Dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle de jurés au jury d'assises, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 Mai 2026 fixant le nombre de jurés au jury d'assises 2027, le nombre de noms à tirer au sort pour la Commune de Saint-Cast le Guildo s'élève à 9. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Ce tirage au sort n'est que la première étape. A partir de ces listes préparatoires, il sera procédé au tirage au sort, pour l'ensemble du département, de la liste annuelle des jurés pour l'année 2027.

Après le tirage au sort, les personnes concernées seront averties du résultat et informées qu'elles ont la possibilité de demander le bénéfice des dispositions de l'article 258 du code de procédure pénale à savoir les dispenses.
Le Maire devra informer le greffe de la cour d'appel ou du tribunal de grande instance siège de la cour d'assises des inaptitudes légales qui, à sa connaissance, frapperaient les personnes portées sur la liste préparatoire (ex : personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit, agents publics révoqués, personnes sous tutelle ou curatelle, personnes occupant certaines fonctions, telles que députés, sénateurs, magistrats ou fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie).
Enfin, le maire pourra présenter des observations sur le cas des personnes qui, pour des motifs graves, ne paraissent pas en mesure d'exercer les fonctions de juré.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202606110956-DE

Il est procédé au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise.

1. Gil RENAULT - 1062
2. Dominique PIE DEVACHE épouse MISARD - 1039
3. Nathalie MONTITON - 912
4. Francesca MENIER - 709
5. Raymonde POILPRE épouse GUIVARCH - 1268
6. Anne-Marie AUGER épouse COUSIN - 25
7. Dominique MARTIN épouse DUQUESNE - 860
8. Evelyne FONVIEILLE épouse PONCELET - 438
9. Romain BOURDAIS - 412

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND acte de cette liste.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Yann LEMOINE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380